Liège, le 12 février 2014

***CONFERENCE DE PRESSE***

***Un ambitieux congrès visant à réfléchir à l'avenir de la profession d'avocat se tiendra à Liège les 20 et 21 février.***

***Monsieur le Bâtonnier du barreau de Liège a le plaisir de vous inviter à participer à une conférence de presse le premier jour de ce congrès et/ou à en suivre les travaux pendant deux jours.***

PROSPECTIVES DE LA PROFESSION D'AVOCAT

Un constat évident :

Toutes les références du métier d'avocat sont chamboulées, même les plus précieuses: la confraternité, l'indépendance, la probité, le secret professionnel, la confidentialité...

Des changements, structurels et irréversibles :

Des prestations juridiques considérées comme un produit de pure consommation. Une concurrence extrême et féroce. De nombreux secteurs socio-économiques concurrents.

Une vision audacieuse:

Le Professeur Richard Susskind anticiperait la disparition de l'avocat.

Une réaction :

Tomorrow's Lawyer, un congrès trilingue avec des orateurs internationaux et prestigieux pour réfléchir à l'avenir de la profession d'avocat.

L'AVENIR EN QUESTION(S) ...

* celles d'un anthropologue du droit, pour mettre à jour la nature de la fonction de l'avocat dans la société ;
* celles d'un philosophe du droit pour revenir sur le fondamental : à quoi sert le droit dans une société qui refuse et rejette la règle... mais ne cesse d'en créer des nouvelles?
* celles d'un économiste du droit pour rappeler le fonctionnement du marché des services juridiques ;
* celles de la Cour de justice de l'Union européenne et de la Commission européenne.

... LES RÉPONSES DES BARREAUX :

* celles du Conseil des Barreaux européens pour présenter, malgré les différentes approches de 31 barreaux nationaux, les réflexions et le lobbying qu'il exerce près de la Commission européenne ;
* celles des représentants de différents barreaux (britannique, allemand, néerlandais, français, québécois), pour illustrer les perspectives et les enjeux que nous affronterons demain ;
* celles de l'OVB et d'AVOCATS.BE.

Le congrès fera l'objet d'une captation **vidéo** et d'une retransmission sur le net par le biais d'une plateforme de streaming accessible via [www.tomorrowslawyer.be](http://www.tomorrowslawyer.be).

Chacun des orateurs s'exprimera dans sa langue mais un service de **traduction** simultanée en français et en néerlandais sera assuré.

Les actes du congrès sont également tournés vers l’avenir puisqu’ils seront exclusivement disponibles en version **eBook multimédia**.

Plus d’info : [www.tomorrowslawyer.be](http://www.tomorrowslawyer.be)

Monsieur le Bâtonnier expliquera lors de la conférence de presse tous les enjeux de cette réflexion initié tant au bénéfice de la profession que du justiciable et répondra à vos questions.

Quand ?

20 février 2014 à 9h30.

Où ?

Palais des Congrès, Esplanade de l'Europe 2/A, 4020 Liège.

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

André Renette  
bâtonnier du barreau de Liège   
Tél : +32 4 232 56 60

[batonnierdeliege@avocat.be](mailto:batonnierdeliege@avocat.be)

Jean-François Henrotte  
responsable de la communication du barreau de Liège   
Tél : +32 477 268 618

[jf.henrotte@avocat.be](mailto:jf.henrotte@avocat.be)